Rapports du Commissaire aux Comptes

AMILAURA

Bilan au 31 Décembre 2020

Hermitage Audit Sas au capital de 100.000 €
1 place aux Laines - 43 000 **Le Puy-en-Velay**

RCS LE PUY B 441 901 592 – Code NAF 6920Z Téléphone : 04 71 02 24 50

AMILAURA
Association Loi 1901
4 rue Saint-Sidoine
69003 LYON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ADHERENTS

Aux Adhérents de l'association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **AMILAURA** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'annexe qui expose l'impact du changement de méthode comptable relatif à l'application de la nouvelle norme comptable ANC 2018-06 applicable aux associations.

Nous attirons également votre attention sur la note de l'annexe exposant l'incertitude liée à la non application d'un texte légal ou règlementaire.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir.

Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre bureau.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

◆ ◆ ◆

Fait à LE PUY-EN-VELAY,
Le 25 juin 2021

Marc JAMON,
Commissaire aux Comptes

BILAN ACTIF

	ACTIF	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISÉ	**Immobilisations incorporelles**				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques...	22 739	22 739		3 733
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques Matériel et outillage	69 732	41 322	28 409	
	Autres immobilisations corporelles				26 253
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés				
	Immobilisations financières (2)				
	Participations mises en équivalence				
	Autres participations				
	Participations et Créances rattachées				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	450		450	450
	Autres immobilisations financières	8 759		8 759	8 759
	Total I	101 680	64 061	37 618	39 195
	Comptes de liaison **Total II**				
ACTIF CIRCULANT	**Stocks et en cours**				
	Matières premières, approvisionnements				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	149 402	59 620	89 782	77 532
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 959 060	158 713	1 800 347	1 023 716
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	3 521 799		3 521 799	2 423 364
	Charges constatées d'avance (3)	451 615		451 615	10 094
	Total III	6 081 875	218 333	5 863 542	3 534 706
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices **(IV)**				
	Primes de remboursement des obligations **(V)**				
	Frais d'émission des emprunts **(VI)**				
	Primes de remboursement des emprunts **(VII)**				
	Ecarts de conversion actif **(VIII)**				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI+VII+VIII)	6 183 555	282 394	5 901 161	3 573 902

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

	PASSIF	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
FONDS ASSOCIATIFS	**Fonds propres**		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		347 332
	Fonds propres sans droit de reprise :		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	316 924	
	Fonds propres avec droit de reprise :		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Apports		
	Legs et donations		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	6 118	
	Autres		
	Report à nouveau	275 827	245 418
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	19 714	6 118
	Situation nette (sous total)	618 583	
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Droits du concédant		
	Total I	618 583	598 869
	Comptes de liaison **Total II**		
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Provisions pour risques	154 715	44 715
	Provisions pour charges	65 464	61 891
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		503 195
	Fonds dédiés sur autres ressources	862 930	
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Total III	1 083 109	609 801
DETTES (1)	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 086 838	109 337
	Dettes fiscales et sociales	369 658	226 247
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8 712
	Autres dettes	43 134	171 640
	Instruments de trésorerie		
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	2 699 840	1 849 296
	Total IV	4 199 469	2 365 232
	Ecarts de conversion passif **(V)**		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	5 901 161	3 573 902

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Dont à plus d'un an 1499629 515 936
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
Produits d'exploitation (1)		
Cotisations	80 540	71 772
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
Ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	133 814	
Parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	3 203 017	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Ventes de marchandises		
Production vendue de Biens et Services		16 742
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		3 040 090
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	105 555	260 816
Utilisations des fonds dédiés	503 195	
Collectes		
Autres produits	129	22
Total I	4 026 250	3 389 441
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		
Autres achats et charges externes	1 994 032	2 477 959
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	50 286	55 549
Salaires et traitements	473 519	530 722
Charges sociales	173 577	189 812
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 003	
Dotations aux provisions	331 906	
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		12 344
Sur immobilisations : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Pour risques et charges : dotations aux provisions		21 177
Subventions accordées par l'association		
Reports en fonds dédiés	862 930	
Autres charges (2)	104 077	12 769
Total II	4 006 331	3 300 332
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	19 919	89 109
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12
Produits financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier		
Autres intérêts et produits assimilés		4
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		15
Total V		19
Charges financieres		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI		
2. Résultat financier (V-VI)		19
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	19 919	89 128
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		29 813
Produits exceptionnels sur opérations en capital		14 465
Reprises sur provisions et transferts de charges	930	
Total VII	930	44 279
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	322	279
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	813	15 926
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions		
Total VIII	1 135	16 205
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	205-	28 074
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
Total des produits (I+III+V+VII)	4 027 180	3 433 739
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 007 465	3 316 536
Solde intermédiaire		117 202
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		361 169
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		472 253
5. Excédents ou Déficits	19 714	6 118

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL				

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

PRÉAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 5 901 160,55 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 19 714,25 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 29/06/2021 par l'organe délibérant.

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre

Cette association seule interlocutrice auprès des partenaires et financeurs de la nouvelle région Auvergne-Rhône-Alpes a pour objet de coordonner, d'animer et de fédérer le réseau régional des Missions Locales Auvergne Rhône-Alpes pour mettre en opérationnalité les modalités de fonctionnement politiques, techniques et financières de l'ARML Auvergne Rhône-Alpes en lieu et place des deux associations préexistantes dans chacune des régions actuelles (URML Rhône Alpes et AMPA Auvergne).

Cette association s'inscrit également dans la démarche nationale animée par l'Union Nationale des Missions Locales (UNML), à laquelle elle adhère et se réfère.

Elle porte par ailleurs des actions centralisées pour le réseau des missions locales en matière de justice, de santé et de mobilité.
Elle met en œuvre des moyens humains soit interne soit par le biais de sous-traitance auprès des réseaux des missions locales ou d'autres partenaires.

Faits significatifs de l'exercice

L'émergence et l'expansion du Coronavirus début 2020 a affecté l'activité de l'association :

- En ce qui concerne l'activité animation régionale, l'association s'est organisée pour poursuivre son activité lors des confinements par le biais du télétravail. L'impact sur les comptes est peu significatif car l'ensemble des financeurs ont maintenu leurs financements.
- En ce qui concerne l'activité mobilité internationale, les mobilités ont cessées dès l'annonce du premier confinement. Des rapatriements ont été organisés pour les jeunes nécessitant d'être rapatriés pour un coût de 110 000 € de mobilités. Cette situation a engendré un retard dans la consommation des fonds Erasmus + qui ont été reportés en fonds dédiés sur l'exercice 2021.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Mobilités Erasmus +

Dans le cadre des mobilités financées par Erasmus +, les procédures de mise en concurrence des opérateurs des mobilités semblent ne pas avoir été respectées conformément aux règles de financement européen. Bien que le bureau de l'association informe qu'aucune procédure de contrôle et par voie de conséquence de redressement n'est en cours à ce jour, un risque de redressement éventuel n'est pas à exclure, même si un une interrogation subsiste sur cette obligation.

Compte tenue d'une part de l'absence de contrôle en cours, de l'impossibilité totale de chiffrer le risque, du caractère plus éventuel que probable de ce risque, aucune provision n'est passée dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/2020.

Changement de réglementation comptable

- Fonds propres

L'application du règlement ANC n° 2018-06 a conduit d'une part à enregistrer des changements de méthode comptable, avec impact sur le poste « Report à nouveau ». Le détail de l'application rétrospective de cette nouvelle règlementation figure dans la présente annexe, au niveau des informations relatives au poste concerné.
D'autre part, ont été générées des évolutions en termes de classement au sein des rubriques constituant le poste «Fonds propres» du bilan. Il s'agit de mouvements de poste à poste, sans impact sur le «Report à nouveau».

- Subventions d'investissement

Lors de la première application du règlement ANC n° 2018-06, l'entité a procédé à un retraitement de manière rétrospective des subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables figurant à la clôture de l'exercice précédent dans les comptes 1026 ou 1036 et présentées au niveau du poste «Fonds associatifs sans droit de reprise » du bilan. Ce changement de méthode comptable a conduit à un reclassement de ces subventions en compte 13 (poste « Subventions d'investissements » au sein des « Fonds propres consomptibles » du bilan). Les quotes-parts de ces subventions d'investissement qui auraient été virées au résultat du ou des exercices antérieurs font l'objet d'une comptabilisation en « Report à nouveau ».

INFORMATIONS AU TITRE DES PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général sous réserve des dispositions particulières figurant dans le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Les comptes de bilan

- Fonds dédiés :

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ». Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

- Provisions pour risques et charges :

Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

- Provision pour risques :

Elles couvrent le risque d'indus ou de reversement de subventions. Elles sont constituées du montant estimé de subventions à restituer. Ce dernier est lié à une forte probabilité de non-respect de conditions résolutoires de conventions à la clôture de l'exercice.

- Provision pour indemnités de fin de carrière :

La méthode de calcul tient compte de l'ancienneté, d'un âge de départ à la retraite moyen de 65 ans, d'un taux de turn over de 1,5%, de l'espérance de vie pour chaque salarié et d'un taux d'actualisation de 1%.
L'espérance de vie est déterminée selon la table de mortalité TV 88-90 établie par l'INSEE.

Pour l'exercice 2020, la Mission Locale a doté la provision indemnités de fin de carrière de 3 573 €. La provision chargée s'élève à 65 463,87 € au 31/12/2020.

- Provision pour dépréciation d'actif :

Elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

- Subventions d'investissement :

Elles sont inscrites en fonds propres consomptibles du bilan. La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises ou créées au moyen de ces subventions.

- Amortissements de l'actif immobilisé :

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'association n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'association a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Créances :

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

- Valeurs mobilières de placement :

Elles sont évaluées selon la méthode du "Premier entré - Premier sorti". Une provision est constatée si la valeur des comptes, à la clôture, est inférieure au coût d'entrée.

Le compte de résultat

- Subventions d'exploitation :

Les subventions d'exploitation sont enregistrées en produit lors de la notification en tenant compte des conditions résolutoires ou suspensives. Si la convention est pluriannuelle, la fraction rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice dans un compte produit constaté d'avance.
La fraction de la subvention dédiée à un projet défini et non encore réalisé est inscrite à la clôture dans un compte de fonds dédiés.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

INFORMATIONS SUR LES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

- Immobilisations brutes

Actif immobilisé	À l'ouverture	Augmentation	Diminution	À la clôture
Frais d'établissements TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	**19 035**	**3 704**		**22 739**
Terrains				
Constructions				
Installations générales agencements des constructions				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements divers	6 361			6 361
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	53 036	11 535	1 200	63 371
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles TOTAL	**59 397**	**11 535**	**1 200**	**69 732**
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières	9 209			9 209
TOTAL	**9 209**			**9 209**
TOTAL GENERAL	**87 641**	**15 239**	**1 200**	**101 680**

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions	À l'ouverture	Dotations	Reprises	À la clôture
Frais d'établissements TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	**15 301**	**7 438**		**22 739**
Terrains				
Constructions				
Installations générales agencements des constructions				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements divers	796	768		1 564
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	32 348	7 798	387	39 758
Immobilisations corporelles TOTAL	**33 144**	**8 566**	**387**	**41 322**
Participations évaluées par mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts, autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL	**48 445**	**16 004**	**387**	**64 061**

	Amortissements			
Ventilation des dotations de l'exercice	**Cumuls**	**Linéaires**	**Dégressifs**	**Exceptionnels**
Frais d'établissements TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	**7 438**	**7 438**		
Terrains				
Constructions				
Installations générales agencements des constructions				
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				
Installations générales agencements divers	768	768		
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	7 798	7 798		
Immobilisations corporelles TOTAL	**8 566**	**8 566**		
TOTAL GENERAL	**16 004**	**16 004**		

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Frais d'établissements TOTAL				1 à 5 ans
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	**22 739**	**22 739**		1 à 3 ans
Terrains				NA
Constructions				10 à 50 ans
Installations générales agencements des constructions				10 à 20 ans
Installations techniques, Matériel et outillage industriel				5 à 10 ans
Installations générales agencements divers	6 361	1 564	4 797	5 à 10 ans
Matériel de transport				4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	63 371	39 758	23 613	3 à 5 ans
Immobilisations corporelles TOTAL	**69 732**	**41 322**	**28 410**	
TOTAL GENERAL	**92 471**	**64 061**	**28 410**	

État des créances

État des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	450		450
Autres immobilisations financières	9 759		9 759
Créances usagers douteuses ou litigieuses	3 020		3 020
Autres créances usagers	146 382	146 382	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 760	1 760	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers état et autres collectivités publiques	1 608 171	1 608 171	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	349 129	349 129	
Charges constatées d'avance	451 615	451 615	
TOTAL	**2 570 286**	**2 557 057**	**13 229**
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Produits à recevoir par postes du bilan

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances usagers et comptes rattachés	84 850
Autres créances	
Avoirs à recevoir	289 139
Personnel produits à recevoir	1 760
Subventions à recevoir	120 000
Autres produits à revoir	5 025
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	**500 775**

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU PASSIF DU BILAN

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	À la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06 au 01/01/2020				
Fonds associatifs sans droit de reprise							
Fonds propres sans droit de reprise	347 332	-30 409	316 924				316 924
Fonds associatifs avec droit de reprise							
Fonds propres avec droit de reprise							
Ecarts de réévaluation sur biens sans droit de reprise							
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise							
Ecarts de réévaluation							
Réserves				6 118			6 118
Report à nouveau	245 418	30 409	275 827				275 827
Excédent ou déficit de l'exercice	6 118		6 118	-6 118	19 714		19 714
Situation nette	**598 869**		**598 869**		**19 714**		**618 583**
Fonds propres consomptibles							
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables							
Subventions d'investissement							
Provisions règlementées							
Droit des propriétaires - Commodat							
TOTAL	**598 869**		**598 869**		**19 714**		**618 583**

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Provisions

Provisions pour risques et charges	À l'ouverture	Augmentation	Diminution Montants Utilisés	Diminution Montants non Utilisés	À la clôture
Litiges					
Garanties données aux usagers					
Amendes et pénalités					
Pensions et obligations similaires	61 891	3 573			65 464
Impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Reversement de subventions					
Autres provisions pour risques et charges	44 715	110 000			154 715
TOTAL	**106 606**	**113 573**			**220 179**

Provisions pour dépréciation	À l'ouverture	Augmentation	Diminution Montants Utilisés	Diminution Montants non Utilisés	À la clôture
Sur comptes clients		59 620			59 620
Sur autres débiteurs		158 713			158 713
TOTAL		**218 333**			**218 333**
TOTAL GENERAL	**106 606**	**331 906**			**438 512**
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		331 906			
financières					
exceptionnelles					

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation	**503 195**	**862 930**	**503 195**	**77 558**		**862 930**	
ETAT - ARS 2018 REVERSEMENT	30 942		30 942	30 942			
ETAT - ARS 2019 COORDINATION	29 363		29 363				
ETAT - ARS 2019 REVERSEMENT	292 038		292 038	46 616			
ETAT - DRJSCS JUSTICE	8 250		8 250				
ETAT - GARANTIE JEUNES		13 137				13 137	
UNEA HANDICAP		13 899				13 899	
EUROPE - ERASMUS +	142 602		142 602			160 359	
EUROPE - ERASMUS + DEMO 2019/2021		160 359				66 319	
EUROPE - ERASMUS + DEMO 2020/2022		66 319				553 185	
EUROPE - ERASMUS + OUAT 2020/2022		553 185					
EUROPE - ERASMUS + CES 2020/2022		56 031				56 031	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	**503 195**	**862 930**	**503 195**	**77 558**		**862 930**	

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Subventions d'investissement

	A l'ouverture de l'exercice	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		
	Montant nominal global	**Montant nominal global (compte 131 ou 138)**	**Quotes-parts qui auraient dû être virées au résultat d'exercices antérieurs (Via RAN et compte 139)**	**Montant global restant à virer au résultat**
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	30 409		30 409	

État des dettes

État des dettes	**Montant brut**	**A 1 an au plus**	**De 1 à 5 ans**	**A plus de 5 ans**
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 086 838	1 086 838		
Personnel et comptes rattachés	58 686	58 686		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	60 982	60 982		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts taxes et assimilés	15 488	15 488		
Subventions à rendre	224 501	224 501		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	53 134	53 134		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	2 699 840	2 699 840		
TOTAL	**4 199 469**	**4 199 469**		

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	474 554
Dettes fiscales et sociales	77 525
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	18 770
TOTAL	**570 849**

Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

INFORMATIONS SUR LES POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Ressources de l'exercice

Concours publics et subventions	Montant N	Montant N-1	Variation
CONCOURS PUBLICS			
ETAT - FONCTIONNEMENT	423 712	427 000	-3 288
CONSEIL REGIONAL - FONCTIONNT.	277 500	277 500	
AGEFIPH	26 650		26 650
ETAT - PARRAINAGE	5 000		5 000
ETAT - GARANTIE JEUNE	13 137		13 137
ETAT - ARS	358 809	505 001	-146 192
ETAT - DIRECCTE JUSTICE		225 000	-225 000
ETAT - DRJSCS JUSTICE	10 000	30 000	-20 000
FONDS EUROPEENS - ERASMUS	2 073 209	1 575 589	497 620
AUTRES FINANCEURS - UNEA	15 000		15 000
SUBVENTIONS	**3 203 017**	**3 040 090**	**162 927**
TOTAL	**3 203 017**	**3 040 090**	**162 927**

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

AUTRES INFORMATIONS

Transactions non courantes avec contrepartie

L'association a sous-loué une partie de ses locaux pour un montant de 20 924 €.

Honoraires du commissaire aux comptes

Total des honoraires comptabilisés afférents à la certification des comptes : 7 258 €.

Informations sur les rémunérations des cadres dirigeants

Rémunérations allouées	Montant
Salariés cadres de direction	117 379
Administrateurs	0
TOTAL	**117 379**

Informations hors bilan

- Effectif moyen employé

L'effectif moyen du personnel au sein de l'association, au cours de l'exercice écoulé, est de 12,44 salariés.

VISA COMMISSAIRE AUX COMPTES

AMILAURA
Association Loi 1901
4 rue Saint-Sidoine
69003 LYON

RAPPORT SPECIAL
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Aux adhérents de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

PARTIE I - CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L 612 - 5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1.1. AVEC LES ADMINISTRATEURS

ADMINISTRATEUR CONCERNE :

Madame Fiard (Présidente)

NATURE :

Remboursement de frais de déplacements

INCIDENCE SUR L'EXERCICE :

Le montant total des frais de déplacements sur l'exercice s'élève à **6.535,50 €.**

Fait à LE PUY-EN-VELAY,
Le 25 juin 2021

Marc JAMON,
Commissaire aux Comptes

COMMISSAIRE AUX COMPTES
Marc JAMON
Place aux Laines
43000 LE PUY EN VELAY
06 76 04 [illegible]